

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	7 juin 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	6
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	6
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	12
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B	30
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	31
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER	33
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	34
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	36
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	36
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	37
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	38
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	39
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	39
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	40
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	42
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	42
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	45
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	46
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	47
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	48
8.1. GRANDS PROJETS	48
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	48

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	48
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	48
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	49
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	50
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	51
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	52
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	52
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	54
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	55
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	56
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	57
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	58
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	58
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	60
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	61
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	61
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	62
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	63
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	64
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	65
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	66
DOCUMENTS.....	67
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	68

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Rappel de la stratégie du PCIA

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapá) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapá, Pará, Amazonas et Guyana). Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Etat d'avancement du PCIA

Au 31/12/2020, 20 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de 14 701 006 €, soit 77,8 % de la maquette. 14 projets ont été conventionnés à hauteur de 11 917 740 €, soit 81 % de la programmation et 65 % de la maquette.

12 dossiers ont été payés en partie, à hauteur de 2 325 788 € soit environ 16 % de la programmation et 12 % de la maquette.

2 appels de fonds ont été réalisés en juillet et décembre 2020 pour un montant de 2 455 225,91 € FEDER-CTE (3 379 214,31 € en coût total).

Le volet transfrontalier, qui représente près de 75 % du montant FEDER-CTE de la maquette du PCIA, est globalement plus avancé que le volet transnational au 31/12/2020. 13 dossiers ont été programmés sur les axes TF pour un montant FEDER-CTE de 11 968 249 €, soit 85 % de la maquette transfrontalière. 83,4 % des montants TF programmés ont été conventionnés (9 984 983 € FEDER-CTE) et 11,54 % payés (1 381 199 € FEDER-CTE).

Pour le volet TN, 7 projets ont été programmés à hauteur de 2 732 757 € de FEDER-CTE soit environ 57 % de la maquette transnationale. 71 % (5) des projets transnationaux ont été conventionnés pour 1 932 757 € de FEDER-CTE, au 31 décembre 2020.

Et, parmi eux, 5 ont déjà été partiellement payés, à hauteur de 944 589 € de FEDER-CTE.

A l'exception de l'axe 8 Compétitivité TN, tous les axes thématiques présentent des projets programmés au 31/12/2020. Les niveaux de programmation sont compris entre 50 % pour les axes dédiés à l'assistance technique et plus de 100% pour l'axe 2 dédiés aux transports en zone transnationale. Pour ce cas particulier de sur-programmation, l'AG prévoit une modification de la maquette du programme, afin d'abonder les axes les plus sollicités, sur la base du reste à programmer des axes les moins sollicités (tels que l'axe 8).

Volets transfrontalier et transnational confondus, le conventionnement des montants subventionnés est globalement bien avancé : 70% des projets programmés depuis 2014 sont conventionnés (pour un montant FEDER-CTE de 11 917 740 €).

La majorité des projets étant encore en cours de réalisation, les montants payés restent réduits : en dehors des axes d'assistance technique – dont le taux de paiement dépasse 70 %, les montants payés n'excèdent pas 40% de la programmation.

En 2020, 4 dossiers ont été programmés à hauteur de 2 617 469 € (dont 1 578 349 € de FEDER-CTE), à la suite des consultations écrites de mars et septembre.

Le montant FEDER-CTE des paiements effectués en 2020 s'élève à 1 059 203,55 € (environ 7 % de la programmation et 6% de la maquette).

Concernant le cadre de performance, les taux de programmation par axe annoncent une atteinte des cibles financières de 2023 à 84 %, au 31 décembre 2020. Le taux de paiement effectif permet d'atteindre les cibles à un peu moins de 8 %.

Ce retard s'explique par la programmation tardive des projets les plus importants budgétairement du

programme ; la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et les aménagements liés, notamment. Programmés en 2018, leurs premières opérations ont été réalisées entre fin 2019 et début 2020. Par ailleurs, le cycle de vie des projets implique une accélération naturelle de leur mise en œuvre administrative et comptable durant leurs dernières phases de réalisation, qui correspond généralement à la fin de la période de programmation du PCIA.

Enfin, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu un impact non-négligeable sur l'implémentation des projets – ce qui aggrave ce retard, encore aujourd'hui.

Il n'en reste pas moins que, au 31 décembre 2020, les taux de programmation des axes 3 (65%), 6 (50%), 7 (42%) et 8 (0%) ne permettent pas de garantir l'atteinte de leurs cibles financières de 2023.

Pour pallier ce risque de sous performance, l'AG prévoit une modification de la maquette du programme ainsi que de son cadre de performance.

Évènements clés 2020

Le partenariat a été mobilisé à plusieurs reprises à travers :

- de deux comités techniques de pilotage (avec les partenaires locaux),
- deux consultations écrites mobilisant l'ensemble du partenariat sur les sujets nécessitant l'approbation des membres à voix délibérative du comité de suivi – notamment la programmation de projets,
- un comité de suivi dématérialisé, composé de trois réunions bilatérales entre les partenaires brésiliens, surinamais ou guyaniens et les partenaires francophones.

Par ailleurs, toujours pour optimiser la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du programme, deux réunions « portefeuilles » ont été organisées afin que l'ensemble des services du Pôle Affaires Européennes (Secrétariat Conjoint) échangent les informations clés sur l'implémentation du PCIA et de ses projets.

Et, pour préparer au mieux la rédaction et le lancement du PCIA 2021-2027, plusieurs ateliers thématiques ont eu lieu, en présence des partenaires locaux du programme ainsi que de porteurs de projets potentiels. Il s'agissait d'orienter et de consolider au mieux la stratégie à déployer dans le cadre de la future programmation.

Mobilisation d'instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31/12/2020 sur le PCIA. Il n'est d'ailleurs pas prévu que des instruments financiers soient soutenus par ce programme sur la période 2014-2020.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les deux projets ont été programmés en 2018 pour un montant de 8 230 000,00 € en coût total, dont 5 980 000,00 € de FEDER-CTE. 99,7 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Il s'agit de l'axe avec l'état d'avancement de la programmation le plus élevé.</p> <p>Au 31/12/2020, seuls 225 000 € ont été versés aux bénéficiaires. Le taux de réalisation reste donc relativement faible, à moins de 4%.</p> <p>Affectés par la fermeture des frontières – liés au COVID-19 ainsi que par la crise économique qui sévit au Suriname, les chefs de files de ces projets (CTG et CCOG) sont toutefois parvenus à maintenir un niveau d'activité suffisant pour que le taux de réalisation opérationnelle des projets augmente significativement.</p> <p>Ainsi, pour le nouveau bac sur le Maroni, le marché de fabrication de l'ouvrage a été attribué et les travaux ont commencé depuis début 2020.</p> <p>Par ailleurs, le cofinancement surinamais (subventionné à hauteur de 625 000 € au titre du 10ème FED) est désormais délégué à la CTG grâce à la signature d'une convention de contribution entre le PAE et la Délégation de l'UE au Guyana – qui gère les subvention FED pour le Guyana et le Suriname. La gestion administrative et financière du projet en est donc grandement fluidifiée.</p> <p>Pour la phase 2 des travaux du franchissement du Maroni, la CCOG a demandé une augmentation de la cofinancement FEDER-CTE, qui a été acceptée par le comité de suivi, afin d'absorber la diminution de la capacité de financement de son partenaire surinamais (le Port de Paramaribo).</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<p>Le montant alloué à cet axe s'élève à 510 488,00 euros en coût total, dont 382 866,00 euros de FEDER-CTE.</p> <p>Depuis 2014, un projet a été programmé pour un coût total de 471 986,00 euros, dont 353 990,00 euros de FEDER-CTE. 92,45% de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance technique transfrontalier. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transnational est de 25,52 %.</p> <p>Au 31/12/2020, 134 775 € ont été payés sur un total de 190 662 € de FEDER-CTE</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>programmé. Le taux de réalisation est donc de 70,7%, pour un taux de consommation de l'enveloppe attribuée de 40,5%.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapa, le Para et l'Amazonas. L'opération consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE. Les livrables et résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la création de 0.55 ETP (part dédiée à l'AT transnational) ■ la programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur Synergie-CTE et dossier unique) ■ l'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, rédaction de documents de travail, etc.) ■ la création de produits de communication et de diffusion média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA)
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>Un projet supplémentaire a été programmé sur cet axe (portant le total 2), courant 2020. Le montant FEDER-CTE programmé est donc de 518 000 € (pour un coût total de 740 000 €).</p> <p>Le taux de programmation atteint désormais près de 180 %. Le PAE prévoit donc de, avec l'approbation des membres du Comité de suivi, de reprogrammer le projet le plus récent sur l'axe prioritaire 1, dédié à la même thématique et mieux doté budgétairement.</p> <p>Le projet du Grand Port Maritime, « étude de cabotage interrégional » a reçu la totalité de la subvention qui lui avait été accordé – soit 168 000 € (UE). Son solde est donc prévu pour 2021. Il prévoyait d'examiner puis de concrétiser les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes</p> <p>Le projet répond à l'objectif d'accroître la mobilité des biens et des personnes dans le but de répondre aux besoins de la zone de coopération.</p> <p>Également porté par le GPM, le projet de port sec de l'Oyapock – subventionné à hauteur de 350 000 € (UE), fin 2020 – prévoit d'explorer la mise en place d'un terminal terrestre pour la liaison commerciale et logistique entre l'Amapa et la Guyane Française, en zone transfrontalière.</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Le premier projet, « Açai'Action » a été programmé en 2018 pour un coût total de 1 007 219,00 € et un montant FEDER-CTE de 754 918,00 €. Le second projet, « Bio-Plateaux », date de 2019, pour un coût total de 850 302 € et un montant FEDER-</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>CTE de 555 272 €. En 2020, « PROGYSAT », porté par l'IRD, a été programmé pour un coût total de 1 381 834 € (dont 682 513 € de FEDER-CTE).</p> <p>Ces projets ont vu la mise en œuvre de leurs actions ralentir en raison la crise sanitaire liée au COVID-19 et la fermeture des frontières.</p> <p>Avec 2 050 138 € de FEDER-CTE programmé, le taux de programmation dépasse désormais 80 %. Seulement, seul l'un des deux objectifs spécifiques (OS3, dédiés aux patrimoines naturels transfrontaliers) de cet axe est mobilisé. L'AG prévoit donc de transférer l'enveloppe qui reste intacte vers des axes prioritaires et objectifs davantage sollicités.</p> <p>Au 31/12/2020, « Bio-Plateaux » a reçu une avance de 10% pour la mise en œuvre de ses opérations et a généré des factures (certifiées uniquement) pour un montant de 414 651,58 €. Elles feront l'objet d'un paiement courant 2021.</p> <p>Les autres projets de cet axe n'ont pas encore reçu de paiement.</p> <p>La programmation d'un projet supplémentaire, déposé fin 2020 (pour 394 562 € de FEDER-CTE), est à prévoir sur cet axe (OS3).</p>
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>Depuis 2014, seuls 2 projets ont été programmés pour un coût total de 1 908 700,88 € et un montant FEDER-CTE de 1 158 234,91 €. 67,14 % de la maquette a donc été programmée. Les deux projets ont reçu des paiements supplémentaires en 2020, à hauteur de 200 000 € environ. Le montant total payé sur cet axe est désormais de 315 892 €, soit 27 % du montant FEDER-CTE programmé et 18,3% de la maquette totale.</p> <p>Seul l'un des deux objectifs spécifiques (OS5, dédiés aux patrimoines naturels transnationaux) de cet axe est mobilisé. L'AG prévoit donc de transférer l'enveloppe qui reste intacte vers des axes prioritaires et objectifs davantage sollicités.</p> <p>Les 2 projets, programmés suite à un appel à projet lancé au second semestre 2017, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECOSEO, pour un coût total de 1 246 700,88€ (666 634,91€ coût FEDER-CTE) - RenfoRésAP pour un coût total de 662 000,00€ (491 600,00€ coût FEDER-CTE) <p>Certaines des opérations à déployer dans le cadre de ces projets ont dû être reportées ou annulées en raison de la crise sanitaire. Aussi, le PAE prévoit de se rapprocher des bénéficiaires afin d'évaluer leurs éventuels besoins en accompagnement et/ou prorogation de délai d'exécution, afin de limiter les impacts du COVID-19 sur la performance du programme.</p>
5	Développer des solutions communes et adaptées aux	En 2020, deux projets supplémentaires ont été programmés sur cet axe pour un coût

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>total de 735 635 € (dont 545 836 € de FEDER-CTE). Ils s'ajoutent aux trois projets, programmés entre 2017 et 2018. Désormais, le taux de programmation de l'axe 5 est de 99% Les projets ont été payés à hauteur de 513 005 € - soit près de 18 % du montant FEDER-CTE programmé et de la maquette totale.</p> <p>La réalisation opérationnelle de cet axe pâtit également de la crise sanitaire (fermeture des frontières, limitation des déplacements intra-territoriaux, recrutements difficiles, faible capacité financière des partenaires, etc.). Mais, du fait même de la thématique soutenue (problématiques sanitaires et sociales), il reste très dynamique. Au 31/12/2020, c'est l'un des axes les plus performants du programme. Les bénéficiaires de cet axe bénéficieront d'un accompagnement resserré de la part du PAE, afin que ce dynamisme soit reflété sur les taux de paiement et de réalisation effective du programme. Ainsi, des réunions de travail sont prévues pour faciliter le suivi des projets et pour consolider la capacité financière des porteurs. De même, les projets font l'objet d'une stratégie de communication adaptée, afin de capitaliser l'intervention du FEDER-CTE sur le territoire et dans la thématique.</p>
6	<p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</p> <p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</p>	<p>Depuis 2014, deux projets ont été programmés pour un coût total de 1 345 860 € dont un montant FEDER-CTE de 865 860 €. 42,8 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmé. Le projets ont été partiellement payés à hauteur de 325 922 € (dont 87 727 € versés en 2020), soit 24 % du montant programmé et 16 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y pas eu de programmation en 2020 sous cet axe.</p> <p>La réalisation opérationnelle de cet axe pâtit également de la crise sanitaire (fermeture des frontières, limitation des déplacements intra-territoriaux, recrutements difficiles, faible capacité financière des partenaires, etc.).</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre de projet de coopération sanitaire avec un partenaire transnational (Para, Amazonas et/ ou Guyana) s'avère d'autant plus complexe en ces temps de crise. Les deux projets en cours de réalisation sont portés par la Croix-Rouge Française, dont le partenaire guyanien est également une ONG internationale, ce qui limitent, sans éliminer complètement, les difficultés rencontrées.</p>
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière	La croissance des échanges économiques en zone transfrontalière est fortement ralentie par le développement difficile des entreprises locales ainsi que par l'absence de véritable ouverture à l'internationalisation. Ceci s'explique par un tissu économique peu compétitif, des barrières immatérielles aux échanges et des modes

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>de transports limités entre les territoires.</p> <p>A cela s'ajoute la crise sanitaire, qui a généré ou consolidé des crises économiques sur le Plateau des Guyanes. La recherche et la concrétisation de partenariats de coopération en sont de plus en plus difficiles.</p> <p>Sur cette thématique, le programme s'avère donc peu performant.</p> <p>Depuis 2014, 1 seul projet est en cours de réalisation pour un coût total de 700 346,00 €, dont un montant FEDER-CTE de 525 259, 82 €. 63,43 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 188 673,32 €, soit 35,92 % du montant programmé et 22,79 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2020 sous cet axe, son taux de réalisation reste à 23%. Le PAE prévoit de mobiliser un partenariat élargi (consulats, chambres consulaires, socio-professionnels, groupements d'entreprises, référents extracommunautaires du programme, etc.) afin de générer des initiatives sur la thématiques.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	<p>Bien que croissants avec les crises sanitaires et économiques, les échanges commerciaux dans le Plateau des Guyanes sont désormais fortement réduits et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union Européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial que par les limites matérielles et immatérielles aux échanges commerciaux (transports, assurances, normes, etc.).</p> <p>Cet axe devait permettre de renforcer la vitalité économique de l'ensemble de la zone de coopération, notamment grâce à une meilleure connaissance des marchés – aussi bien de la zone de coopération que de l'Union Européenne.</p> <p>Le montant alloué à cet axe s'élève à 800 000,00 € en coût total, dont 400 000,00 € de FEDER-CTE. Au 31/12/2020, il n'y a pas encore eu de projet programmé sur cet axe (taux de réalisation = 0%).</p> <p>Toutefois, un projet prometteur, qui prévoit la mise en place d'une chaîne de distribution à l'échelle du Plateau des Guyanes, est actuellement en cours d'instruction. Et, le reste à programmer sera transféré vers un axe prioritaire plus performant, afin d'éviter les pertes.</p>
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>Depuis 2014, un projet a été programmé pour un montant de 1 117 134,00 euros en coût total, dont 1 032 880,00 € de FEDER-CTE. 92,45 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>technique transnational. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transfrontalier est de 74,48 %.</p> <p>Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 393 250 €, soit 70,6 % du montant programmé et 35 % de la maquette totale.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapá, le Para et l'Amazonas. L'opération en coût FEDER-CTE est de 1 032 880,00€ et en coût total est de 1 117 134,00€ consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE, l'achat de fournitures de bureau, les frais de communication, les dépenses d'interprétariat, les frais de déplacement et les études réalisées dans le cadre du FEDER-CTE.</p> <p>Les livrables et résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La création de 1,62 ETP (part dédiée à l'AT transfrontalier sur les 2,17 ETP sur l'AT PCIA dont 1 ETP de pilotage et 1 ETP d'instruction) ; ■ La programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur synergie CTE, entretien d'un dossier unique (papier et numérique) ■ L'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, établissement de documents de travail, etc.) ■ L'établissement de produits de communication et de diffusions média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traductions).

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	1 AMO sur la construction du nouveau bac 1 AMO sur l'exploitation du nouveau bac
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	2 études liées au projet de nouveau bac sur le Maroni
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	projet de nouveau bac sur le maroni programmé en 2018

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11 700,00	2012	25 000,00	7 059,00		Le nombre de passagers correspond au nombre de piétons et de passagers des véhicules. La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 7 282, 2016 : 6 941 : 2017 : 5 569). Mises à jour des données prévues pour 2021.
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7 800,00	2012	24 000,00	11 465,00		La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 8 714, 2016 : 11 324, 2017 : 9 341). Mise à jour des données prévues pour 2021.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	7 059,00		7 059,00		14 910,00		18 265,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 465,00		11 465,00		11 752,00		13 667,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	11 700,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	7 800,00		7 800,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	L'étude de cabotage interrégional est en cours de réalisation, une partie a été payée à hauteur de 88033,95€
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	Etude liée à l'implémentation d'un port sec en zone transfrontalière (Guyane/Brésil)

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27 072,00	2013	30 000,00	27 072,00		Mises à jour des données prévues pour 2021

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs prévue pour 2021.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs prévue pour 2021.
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs prévue pour 2021.
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs prévue pour 2021.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	5,00	2,00		Valorisation de la filière açai (Açai'Action) Protection/promotion des bassins hydrographiques (Bio-Plateaux)

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	135,00	Formations Açai'Action + conférence internationale pour le lancement de Bio-Plateaux Retards de mise en oeuvre en raison de la crise COVID-19
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	175,00	75 apprenants à ofrmer sur des problématiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du wassaï + conférence internationale pour le lancement de BioPlateaux

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	175,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnellle de l'espace de coopération transfrontalier

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	100,00	2014	130,00	4,00		"Açaí'Action" : publications et rapport de stage. Modification de la cible envisagée en 2021 pour prise en compte des retards et annulations des actions prévues, en raison des crises sanitaire et économique

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	4,00		100,00		100,00		100,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	3,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	3,00	ECOSEO : atelier de formation sur la gouvernance participative incluant les communautés locales + atelier de travail sur la transmission des patrimoines culturels

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	3,00	9,00		ECOSEO : Guyane, Suriname et Bassin du Maroni RenFoRésAP : valorisation des langues du Guyana + rituel traditionnel du maraké + langues traditionnelles du Plateau + système de guidage traditionnel dans le tourisme + communautés locales dans la lutte contre l'orpaillage illégal + usages traditionnels des plantes et de la forêt

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	3,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	1 050,00	Sensibilisations réalisées dans le cadre du projet ECOSEO : 230 Sensibilisations réalisées dans le cadre du projet RenfoRésAP : 820
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	2 560,00	RenfoRésAP : 2060 ECOSEO : 500

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	930,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	2 560,00	2 560,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	80,00	2014	100,00	80,00		Adaptation de la cible envisagée pour 2021 Projet ECOSEO : newsletters, création d'une plateforme internet de sensibilisation et d'information, réalisation d'un jeu de carte sur le patrimoine du Plateau des Guyanes Projet RenFoRésAP : production et diffusion de quatre synthèses thématiques sur le patrimoine naturel de la zone de coopération

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00		80,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00	

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	5,00	Au 31/12/2020, 5 projets de recherche sont en cours de réalisation dont 3 ont été partiellement payés (MAHeVI, MALAKIT, OCS) Coopération Sanitaire_CHOG a été conventionné courant 2020
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	5,00	La majorité des projets sur cette thématique peuvent être considérés comme étant des projets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.).
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	6,00	MALAKIT : 2 newsletters + 2 publications dans des revues internationales MaHeVI : 1 publication OCS : 1 thèse de médecine publiée sur la base d'une enquête CAP Les autres projets n'ont pas transmis de données stabilisées au 31/08/20.
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	18,00	Malakit : 4 newsletters publiées au 31/12/19 OCS : publication d'une thèse de médecine + 10 parutions dans des revues internationales (basées sur les enquêtes menées dans le cadre du projet) Mahevi : 1 publication dans une revue internationale La valeur indiquée correspond à la valeur du RAMO 2017. La valeur transmise pour le projet "coopération transfrontalière en santé" au 07/06/2019 n'apparaît pas cohérente et n'est donc pas comptabilisée. Le nombre prévisionnel de publications ou d'études dépasse largement la cible en raison du fait que le PCIA accompagne plusieurs projets à caractère scientifique, dont les recherches et résultats ont une portée internationale.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	18,00	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	15,00		Mises à jour des données prévues courant 2021

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	15,00		15,00		20,00		20,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00		20,00	

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	Les projets REMPart Anti-Vectoriel, en cours de réalisation, constituent des projets de recherche
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Une étude sur les pratiques méthodologiques de lutte anti-vectorielle sur le Plateau des Guyanes est en cours de réalisation dans le cadre du projet REMPart Anti-Vectoriel
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	3,00		REMPart : 3 rencontres organisées

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	3,00		1,00		1,00		1,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	Modification de la cible envisagée pour 2021 : crises sanitaires et économiques limitant les initiatives et partenariats de coopération des entreprises
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	31 691,72	2020 : aucun paiement effectué sur le projet 2-GIDE
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	175 086,61	Part d'autofinancement des sociétés Energreen et PFX
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	Données non transmises au 31/08/20
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	30,00	Données non transmises au 31/08/20

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	31 691,72	31 691,72	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	175 086,61	175 086,61	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	30,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		Mises à jour des données prévue pour 2021 Modification de la cible envisagée.
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		Mises à jour des données prévue pour 2021 Modification de cible envisagée

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		7,80		7,80		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		8,70		8,70		1,30	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	1,30		1,30	

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2019, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2020, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2020, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2020, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		Mises à jour des données prévues pour 2021
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		Mises à jour des données prévues pour 2021

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		119 968,00		119 968,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		9 594,00		9 594,00		36 200,00	

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	36 200,00		36 200,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	2 consultations écrites
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,00	
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,00	
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	Comités communs TN-TF
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,00	Comités communs TN-TF
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	3,00	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	3,00	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2020	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	132 336€	8 000 000,00	225 000,00	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	3,00	0,00	
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1		1	
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1		1,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	
2	F	IF	Indicateur financier	€	14 441€	582 000,00	168 000,00	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	95 434€	5 000 000,00	61 271,00	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	135,00	
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2	5,00	0,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	38 047€	2 300 000,00	315 892,00	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	50,00	1 050,00	
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	3,00	
5	F	IF	Indicateur financier	€	123 891€	4 800 000,00	513 005,00	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	3,00	5,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	44 663€	2 700 000,00	325 922,00	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	
7	F	IF	Indicateur financier	€	49 537€	1 656 098,00	188 673,32	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	120,00	20,00	
8	F	IF	Indicateur financier	€	19 850€	800 000,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	5,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	2015
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	1	0	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	129 885,60	88 033,95	0,00	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	115 823,49	49 160,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel	Nombre	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	2015
			commun à l'espace de coopération						
5	F	IF	Indicateur financier	€	340 990,47	314 958,66	0,00	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	238 135,21	83 172,00	0,00	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	188 673,32	95 075,14	0,00	0,00	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	20,00	30,00	0,00	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00
5	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	8 230 000,00	102,87%	7 605 000,00	2 515 228,00	31,44%	2
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	740 000,00	127,15%	518 000,00	298 481,00	51,29%	2
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	3 239 355,00	64,79%	3 239 355,00	614 996,00	12,30%	3
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	1 908 701,00	82,99%	1 158 235,00	2 469 516,00	107,37%	2
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	5 613 574,00	116,95%	5 613 574,00	402 443,00	8,38%	6
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	1 345 860,00	49,85%	1 315 860,00	0,00	0,00%	2
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	700 346,00	42,29%	525 260,00	674 793,00	40,75%	1
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	254 216,00	49,80%	254 216,00	0,00	0,00%	1
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	742 143,00	49,82%	742 143,00	0,00	0,00%	1
Total	FEDER		27 838 098,00	67,89	22 774 195,00	81,81%	20 971 643,00	6 975 457,00	25,06%	20
Total général			27 838 098,00	67,89	22 774 195,00	81,81%	20 971 643,00	6 975 457,00	25,06%	20

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	8 230 000,00	7 605 000,00	2 515 228,00	2
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	740 000,00	518 000,00	298 481,00	2
3	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR93	3 239 355,00	3 239 355,00	614 996,00	3
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 908 701,00	1 158 235,00	2 469 516,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	5 613 574,00	5 613 574,00	402 443,00	6
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	1 345 860,00	1 315 860,00	0,00	2
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	700 346,00	525 260,00	674 793,00	1
8	FEDER	112	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	742 143,00	742 143,00	0,00	1
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	254 216,00	254 216,00	0,00	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été réalisée courant 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Contexte interrégional et relations avec les partenaires non-européens

Les premières difficultés rencontrées, déjà mentionnées dans le RAMO 2019, sont liées aux spécificités du PCIA, qui mobilise des partenaires extra-communautaires ainsi qu'au contexte global de la zone de coopération du Plateau des Guyanes.

Elles relèvent de :

- Déplacements difficiles et considérablement limités par la crise sanitaire
- Utilisation de plusieurs langues de travail (français, anglais, portugais et néerlandais).
- Statuts politiques et administratifs différents des parties prenantes du programme.
- Méconnaissance du fonctionnement des fonds européens, du PCIA et de la CTG ainsi qu'au turnover important et à l'absence d'interlocuteurs dédiés des partenaires extra-communautaires.

Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue également par des motivations et des intérêts spécifiques.

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés.

Désormais, les consulats locaux sont invités aux comités techniques de pilotage. Ils sont donc informés de l'avancement du programme et font l'intermédiaire avec leur gouvernement respectif.

De même, le CARIFORUM fait partie des membres siégeant aux comités de suivi et de sélection du PCIA.

Un partenariat stratégique et opérationnel avec la Délégation de l'UE au Guyana a également été mis en place, pour – dans un premier temps – faciliter la rédaction et la signature de la convention de contribution FED (dans le cadre du projet de mise en service du nouveau bac sur le Maroni). Ce partenariat est de plus voué à se développer, durant la programmation 2021-2027, afin de déployer une véritable complémentarité FED/FEDER-CTE pour les projets impliquant le Guyana et le Suriname.

Des solutions complémentaires sont également activement implémentées :

- Acquisition de matériel de visioconférence permettant la participation à distance des partenaires extra-communautaires ;
- Poursuite des actions de formation et d'information auprès des partenaires extra-communautaires ;
- Disponibilité et mobilisation des moyens informatiques et humains

Par ailleurs, très peu d'avis négatifs sont émis sur les projets déposés mais plusieurs ajournements sont advenus pour des projets insuffisamment matures. Des axes présentent également un niveau de programmation faible voire nul (axe 8). Par ailleurs, des délais importants de conventionnement sont observés pour certains projets.

Des mesures ont été prises par le PAE pour répondre à ces difficultés :

- Organisation de sessions dématérialisées d'information centrées sur les difficultés rencontrées par les bénéficiaires

- Indication aux porteurs de projets ajournés des éléments à modifier/préciser pour consolider leurs projets et relances.
- Relance et accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement.

Organisation et mise en œuvre internes

En tant que Secrétariat Conjoint, le Pôle Affaires Européennes est toujours limité dans la mise en œuvre administrative optimale du Programme. En effet, les trois directions en charge appréhendent quotidiennement des difficultés, aussi bien liées à la nature du PCIA (cf. supra) qu'aux outils déployés par l'Autorité de Gestion.

Jusqu'à fin 2020, seule une personne était en charge du suivi administratif et comptable des projets financés ou à financer au titre du PCIA. Or, bien que peu nombreux, les projets concernés sont très exigeants étant donné le temps nécessaire pour les traiter rigoureusement et les contrôles qu'ils engendrent.

Le chargé de mission Instruction FEDER-CTE est donc souvent forcé de limiter le temps accordé à la saisie et à l'analyse des demandes de subvention au profit du traitement des demandes de paiement – afin de répondre aux exigences annuelles du dégagements d'office.

Le service a été renforcé en moyen humain, en janvier 2021 : l'instruction initiale des projets (saisie et analyse des demandes de subvention) est désormais facilitée. Les nouveaux agents doivent toutefois bénéficier d'une formation exhaustive et adéquate avant d'être complètement opérationnels.

Ceci n'est pas amélioré par l'inadéquation effective du logiciel dédié au traitement des dossiers de FEDER-CTE, Synergie-CTE. Son implémentation tardive (début 2018) n'a été que partielle et ne correspond pas entièrement à la piste d'audit déployée – hors-outil, pour ne pas retarder la mise en œuvre du programme – par l'Autorité de Gestion. A cela s'ajoute la complexité inhérente du logiciel, que les utilisateurs ne maîtrisent pas dans sa totalité, malgré les formations systématiques et l'entière disponibilité des référents techniques au sein du PAE même ou de l'ASP*. Ainsi, l'objectif de dématérialisation ne peut être atteint, pour le PCIA 2014-2020, dans la mesure où tous les porteurs de projet n'ont pas encore la possibilité de saisir eux-mêmes leur demande de subvention.

Les agents doivent donc à la fois saisir et instruire les dossiers de demande de subvention, traiter les demandes de paiement en respectant les échéances du DO, accompagner les bénéficiaires dans la consolidation de leur projet et répondre aux exigences des différents contrôles/audits.

Pour rester efficaces, les agents du service Instruction FEDER-CTE tendent à se répartir les tâches, en fonction des phases de vie des projets. Ainsi, certains instructeurs se chargent de l'instruction initiale tandis que d'autres prennent en charge les demandes de paiements ou encore le contrôle des marchés publics. Cela autorise un certain gain de temps, tandis que la séparation fonctionnelle que cela implique permet de limiter le risque d'erreur. Cette répartition est cependant soumise aux besoins de service : la gestion des projets FEDER (plus nombreux et plus significatifs budgétairement) est souvent priorisée.

Et, sur le PCIA, seul un chargé de mission a suffisamment d'expertise en matière de CTE pour traiter les demandes de paiement dans leur totalité. Tant que les nouveaux agents ne seront pas suffisamment formés en la matière, la question du manque de ressources humaines persistera.

Par ailleurs, la nature de la coopération territoriale – thématique transversale et multi-acteurs – ne facilite pas la mise en place d'une synergie efficace entre le Secrétariat Conjoint, l'AG et leurs partenaires. Bien que ce partenariat soit très actif, il reste très difficile de limiter la déperdition d'informations ou d'optimiser les interventions de chacun.

Plusieurs pistes d'amélioration sont actuellement expérimentées :

- amélioration des formations et augmentation de leur fréquence,
- augmentation des effectifs dédiés au PCIA au sein du service Instruction FEDER-CTE,
- Intervention de la Direction Pilotage et de son service Coordination Interfonds, afin de fluidifier et de sécuriser le traitement des dossiers
- sensibilisation des partenaires français du Programme pour émuler et travailler en synergie.

*Agence de Services et de Paiements, responsable de l'implémentation de logiciels de suivi administratifs et budgétaires de programme européens.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 469 000,00	41,15%
2	148 000,00	50,86%
3	842 232,30	25,91%
4	572 610,30	33,19%
Total	4 031 842,60	21,33%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	7 juin 2021		Ares(2021)3797550	PCIA_résumé citoyen	10 juin 2021	n002rha7

